

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Terre d'Émeraude Communauté sensible à l'Espace Naturel Sensible « Lac et marais de Viremont »

Labellisé en 2017, l'espace naturel sensible (ENS) « Lac et marais de Viremont », situé sur la commune de Valzin en Petite Montagne, fait l'objet d'une attention particulière des collectivités locales qui veillent, en ces lieux, à la préservation de la biodiversité et de la ressource en eau.

Le marais de Viremont est considéré comme un haut lieu de biodiversité à l'échelle du département du Jura, de par sa richesse en habitats naturels et en espèces d'intérêt patrimonial, qui ont justifié la mise en œuvre d'actions de préservation depuis 2006. Le lac contribue également à l'alimentation en eau potable de huit hameaux via le captage de la source du Valzin à Fétigny. Le site est par ailleurs régulièrement fréquenté (promeneurs, pêcheurs...) et dispose d'aménagements légers pour l'accueil et l'information du public. Compte-tenu de ces enjeux croisés, les collectivités locales ont très tôt souhaité s'engager dans la préservation du lac et du marais.



Ainsi, un projet de restauration hydrologique, dessiné dès 2013 dans le cadre du contrat d'objectifs du bassin versant de la Valouse, et porté par le Département du Jura, entrera prochainement en phase opérationnelle afin de favoriser le développement d'une zone humide fonctionnelle, garante du maintien de la biodiversité et de la ressource en eau.

Parallèlement, suite à sa labellisation en Espace Naturel Sensible (ENS), une gestion partenariale du site s'est mise en place, associant le Département porteur de la politique ENS, la Commune en tant que propriétaire des terrains labellisés, et la Communauté de communes « Terre d'Émeraude Communauté » compétente en matière d'environnement et de tourisme.

Dans ce cadre, la Communauté de communes a engagé en 2019 la rédaction du plan de gestion de l'ENS. Son élaboration est pilotée par un comité réunissant des représentants institutionnels (collectivités, services de l'Etat), des acteurs socio-économiques (associations de pêche, de chasse et de randonnée, associations naturalistes, gestionnaires - pastoralisme, sylviculture, alimentation en eau potable), des propriétaires et des personnes ressources locales. Ce comité s'est penché sur le diagnostic du site, la priorisation des enjeux et la définition des objectifs de gestion à long terme.

Accompagné par le CPIE du Haut-Doubs et avec les apports d'un groupe de travail local, le comité de pilotage a également étudié la question de l'accueil et de la sensibilisation du public. Afin de guider les réflexions dans ce domaine, des principes de cadrage ont été définis dès juin 2019 : modération des aménagements et de la fréquentation, amélioration des conditions de visite et d'usages par rapport à la situation actuelle, communication ciblée.

À ce jour, les principes d'aménagement du site pour une ouverture au public sont encore à l'étude. Conscientes de la singularité du site et de l'intérêt qu'il suscite au niveau local, les collectivités partenaires ont à cœur d'assurer l'équilibre entre la préservation du patrimoine naturel et la fréquentation du public ; par l'intermédiaire du plan de gestion, elles veilleront à ce que les richesses de ce site et les usages actuels soient préservés. Ainsi, contrairement à certaines informations qui circulent, leur volonté n'est pas d'attirer davantage de visiteurs via des équipements disproportionnés et inadaptés à la fragilité du site.

Dans les mois à venir, Terre d'Émeraude Communauté continuera d'associer les acteurs locaux et la population aux réflexions qui sous-tendent la finalisation du plan de gestion ; toutes les bonnes volontés qui souhaitent s'impliquer dans la vie de cet espace naturel sensible sont bienvenues pour participer à cette co-construction.



CONTACT PRESSE > Coline Thoubillon
coline.thoubillon@petitemontagne.fr
06.20.22.74.86